

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE CONVOCATION :**  
1<sup>er</sup> juin 2023

**L'an deux mil vingt trois**

**Le neuf juin à dix-sept heures,**

**DATE D’AFFICHAGE :**  
16 juin 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

- En exercice : 29
- Présents : 19
- Procurations : 8
- Absent : 2
- Votants : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

**ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme ROBIC, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme MADELENAT, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme PILLET, Mme CASAREGGIO, M. COLIN, Mme ROUSSET, Mme GIANNI, M. RUBIANO, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, M. MILES.**

**AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme LE NORMAND-BERNIER à Mme ROBIC, M. JOLIVET à M. JOUANJEAN, Mme CELO à Mme JAFFRE, M. DU CHOUCHE à Mme MADELENAT, Mme LE TEUFF-LE DARZ à M. FLATRES, Mme BOISSONNET à Mme NORMANT, M. LORIQUEU à M. GUILLEROT, Mme JEFFROY à Mme GIANNI.**

**ETAIT ABSENT : M. KERYHUEL, M. SUPLY.**

Mme Patricia JAFFRE est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 5 avril 2023 est approuvé à l'UNANIMITE.

**N°2023 -06 Validation du programme pour la construction d'un nouveau bâtiment  
« Maison des Jeunes et des associations »**

Il devient nécessaire et urgent pour la commune de Larmor-Plage de se doter d'un équipement structurant d'une capacité suffisante pour accueillir dans de bonnes conditions les activités associatives, le pôle jeunesse ainsi que le pôle municipal d'entretien des locaux de la collectivité. Il est proposé de réaliser ce nouvel équipement sur le site d'An Arvor. Cet emplacement, proche des écoles et des équipements sportifs, permet d'organiser la mutualisation d'usage de plusieurs espaces dans le futur bâtiment et de l'actuelle salle de réunion des vestiaires du stade An Arvor. Ce regroupement de la Maison des Jeunes et des Associations est par ailleurs de nature à favoriser les liens intergénérationnels.

C'est dans ces conditions que la commune de Larmor-Plage a demandé à Morbihan Habitat de réaliser une étude capacitaire puis lui a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une maison des Jeunes et des Associations (phase concours). Dans ce cadre, Morbihan Habitat a conduit une étude de faisabilité technique, administrative et financière du programme de travaux.

Les conclusions de cette analyse définissent un programme surfacique d'environ 780m<sup>2</sup> pour une enveloppe prévisionnelle de 2 600 000€ TTC (valeur mai 23) soit environ 2 170 000 € HT

L'objet de ce nouvel équipement est de répondre aux besoins identifiés et rassemblera :

- Une maison des associations composée de salles d'activités et de bureaux,
- Une maison des jeunes composée de salle d'accueil et de bureaux,
- Un espace cuisine mutualisé,
- Un plateau technique du service entretien des bâtiments composé de bureaux et vestiaires,
- Des espaces accueil, stockage et locaux techniques.

Vu la réunion de présentation du projet aux associations du 11 avril 2023 ;

Vu l'avis de la commission Travaux, Urbanisme et développement durable réunie le 30/05/2023 ;

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** le programme surfacique de l'opération d'environ 780 m<sup>2</sup> de surface de plancher à créer ;
- d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle toutes dépenses confondues pour un montant de 2 600 000€ TTC (valeur mai 2023)
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des aides financières et subventions auprès des organismes susceptibles de participer au financement de ce programme d'investissement et d'établir les plans de financements inhérents et à les actualiser.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter la présente délibération.

**Le conseil, après en avoir délibéré, ADOPTE par 23 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES).**

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

**Pour Extrait certifié conforme**

**LARMOR-PLAGE, le 12 juin 2023**

**LE MAIRE**

**Patrice VALTON**

